



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 137 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
24. ETUDES ET TRAVAUX
PAPI**

**Plan de financement de l'étude des enjeux
environnementaux et des usages dans le cadre du plan de
gestion des sédiments et de la mise en œuvre de solutions
locales**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017137-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 137 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
24. ETUDES ET TRAVAUX
PAPI**

**Plan de financement de l'étude des enjeux
environnementaux et des usages dans le cadre du plan de
gestion des sédiments et de la mise en œuvre de solutions
locales**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à la défense contre la mer, approuvés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu la délibération n°73 du 14 juin 2012 portant sur la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondations en date du 12 juillet 2012,

Vu la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations signée en date du 27 novembre 2012,

Vu la délibération n°27 du 28 février 2013 portant sur la signature d'un contrat de recherche et développement avec la société CASAGEC Ingénierie pour la mise en place d'un Observatoire du littoral et la création d'une plateforme internet dédiée,

Vu la délibération n°127 du 16 décembre 2016, portant sur la signature d'un second contrat de recherche et développement avec la société CASAGEC Ingénierie, afin de poursuivre la démarche et intégrer un plan de gestion des sédiments,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2017,

Considérant le bilan de l'Observatoire du Littoral 2013-2016 qui a identifié sur l'ensemble du territoire, les secteurs en érosion, en accrétion et résilients à l'aléa érosion ;

Considérant le lancement d'un second contrat de recherche et développement sur la période 2017-2020 afin de poursuivre la démarche et d'intégrer un plan de gestion des sédiments ;

Considérant que ce plan de gestion des sédiments, intégré à l'Observatoire du Littoral 2017-2020, a pour but de proposer, sur la base des données et connaissances acquises dans le cadre de ce programme, des mesures douces de protection et d'amélioration de la résilience des plages et des cordons dunaires à l'aléa érosion et par extension, à l'aléa submersion marine ;

Considérant que le plan de gestion des sédiments de l'Île de Ré a pour objectif de définir, à l'échelle des cellules et sous-cellules hydro-sédimentaires de l'Île, des actions visant à réduire le recul du trait de côte et/ou favoriser la résilience naturelle du territoire face à l'aléa érosion ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017137-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 137 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
24. ETUDES ET TRAVAUX
PAPI**

**Plan de financement de l'étude des enjeux
environnementaux et des usages dans le cadre du plan de
gestion des sédiments et de la mise en œuvre de solutions
locales**

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des sédiments, il convient d'appréhender les enjeux environnementaux et les usages potentiellement impactés par sa mise en œuvre ;

Considérant que cette réflexion sur les enjeux environnementaux et les usages permettra :

- d'intégrer ces paramètres dans le dimensionnement des mesures proposées dans le cadre du plan de gestion des sédiments,
- de servir d'aide à la décision concernant les procédures à mettre en œuvre dans la réalisation de ce plan de gestion ;

Considérant que le budget total de cette étude est estimé à 50 000,00 € HT,

Considérant que le plan de financement proposé pour la réalisation de cette étude est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	%	Montant HT
Etude préliminaire des enjeux environnementaux et des usages	50 000,00 €	Subvention ETAT	50%	25 000,00 €
		Autofinancement Communauté de Communes	50%	25 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €	TOTAL	100%	50 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement proposé,
- de prévoir en temps utile l'inscription dans son budget primitif des crédits nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : 19 décembre 2017

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017137-DE
Reçu le 19/12/2017